NOTE D'INFORMATION

Capital Trust Patrimoine

Nature juridique **FCP**

Société de gestion Capital Trust Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP22040 en date du 10/03/2022.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion Capital Trust (Sestion sise
à 50, Bd. Rachidi 20.000 Casablanca représentée par Monsieur Anasse OUCHARIF en sa	a qualité de
Président Directeur Général , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.	

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : Capital Trust Patrimoine

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000039166

- Date et référence de l'agrément : **30/11/2021, GP21199**

- Date de création : **03/01/2022**

- Siège social : **50, Bd. Rachidi 20.000 Casablanca**

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : 1^{er} janvier au 31 décembre

- Apport initial : **1 000 000** de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : **1 000** Dirhams

- Etablissement de gestion : Capital Trust Gestion

- Etablissement dépositaire : Banque Centrale Populaire sis à 101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca et représenté par Monsieur Othmane TAJEDDINE en sa qualité de Directeur Général Adjoint Marché des Capitaux et Investissement Groupe

- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Capital Trust Gestion	Anasse OUCHARIF	05 22 46 63 50
Capital Trust Securities	Azeddine JAOUAD	05 22 46 63 50

- Commissaire aux comptes : A. SAAIDI & Associés représenté par Madame Bahaa SAAIDI

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié.**

- Indice de référence : 25% du Moroccan All Shares Index (MASI) tel que publié par la Bourse de Casablanca + 30% Moroccan Bonds Index Global (MBI) tel que calculé par BMCE CAPITAL + 45% Moroccan Bonds Index Moyen et Long Terme (MBI MLT) tel que calculé par BMCE CAPITAL.
- Objectifs de gestion : Offrir aux souscripteurs un véhicule de placement présentant une rentabilité émanant des deux marchés (Taux et Actions). L'objectif de gestion est de surperformer son indice de référence. La stratégie de gestion se basera sur une allocation active à 75% sur le marché des Taux et qui peut varier entre 65% à 85% permettant ainsi un minimum de rendement tout en profitant des opportunités du marché Actions.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira, en permanence, à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs, hors OPCVM actions et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Le fonds ne peut à aucun moment dépasser 90% de ses actifs, hors OPCVM obligations, liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.

Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en titres OPCVM, titres d'organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et de fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué de :

- Obligations;
- Titres de créances ;
- Titres de créances négociables ;
- Certificats d'investissements ;
- Titres d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;
- Actions;
- Droits d'attribution ou de souscription;
- Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC);
- Titres de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT);
- Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;
- Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts ;
- Dépôts à terme.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.

- Durée de placement recommandée : 3 à 5 ans
- Souscripteurs concernés : **Grand public (Personnes physiques ou morales résidentes ou non résidentes).**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Lendemain de la publication de la NI
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire.** La valeur liquidative est calculée tous les vendredis, ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative, celle-ci est affichée dans les locaux de CAPITAL TRUST GESTION et CAPITAL TRUST SECURITIES. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités précisées ci-dessous: Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de CAPITAL TRUST GESTION ou CAPITAL TRUST SECURITIES, avant vendredi 11h30min pour être exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré). Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du vendredi suivant.
- Affectation des résultats: Capitalisation entière. A la fin de chaque exercice social le fonds procède à la capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créance seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Au Maximum 3% H.T des montants souscrits dont 0,2% incompressible acquis au fonds.
 - Commission de rachat maximale :
 - Au maximum 1,5 % H.T des montants rachetés dont 0,1% incompressible acquis au fonds.
 - Cas d'exonération :
 - O A la discrétion du réseau de placement hors part acquise.
- Frais de gestion :
 - 2% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Capital Trust Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP et prélevés mensuellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Commission AMMC	0,025% H.T
(2) Frais dépositaire	0,025 % H.T
(3) Frais Maroclear (commission annuelle de gestion du compte émission)	3 600,00 DHS H.T
(4) Frais Maroclear (droits d'admission trimestriels)	Selon les conditions en vigueur
(5) Frais Commissaire aux Comptes	20 000,00 MAD H.T
(6) Frais de publications	Selon les tarifs fixés par le journal.
(7) Frais SDG	Taux FDG global $-((1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6))$.